

Déclaration de dirigeant

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

1. Dénomination sociale de la société

Dénomination sociale de la société : ALTAREA

2. Identification du déclarant

L'identité du déclarant correspond à celle de la personne tenue au dépôt de la déclaration

Type de personne : Personne Morale

Dénomination sociale : ALTA PAT 1

Le déclarant est : Une personne liée à un dirigeant, tel que mentionné au c) de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier

Merci de préciser l'identité et les fonctions de la personne avec qui le déclarant a un lien personnel étroit

Type de personne : Personne Morale

Dénomination sociale : ALTAFI 2

Fonction : Cogérant

3. Description de l'instrument financier

Description de l'instrument financier : Actions

4. Nature de l'opération

Opération réalisée dans le cadre d'un mandat de gestion programmée conforme à la recommandation 2010-07 de l'AMF

Nature de l'opération : Souscription

5. Date de l'opération

Date de l'opération : 12/06/2014

6. Lieu de l'opération

Lieu de l'opération : EURONEXT PARIS

7. Montant de l'opération

Prix unitaire	Devise unitaire	Montant	Devise du montant
108,2700	Euro	7 201 037,7000	Euro

8. Informations complémentaires : nature de l'instrument financier / autres dirigeants auxquels la personne est liée / autres

OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVENDE EN ACTIONS EXERCEE CONFORMEMENT AUX RESOLUTIONS 2 ET 4 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2014 AU PRIX DE 108,27 EUROS DETERMINE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.232-19 ALINEA 2.

Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF.